

## CONVOCATION

Les membres du Conseil général de Neyruz FR sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

**Jeudi 22 août 2024 à 19h30 la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

### Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 14 mai 2024
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. Message n° 2024/58 – Maison du P'tit Bonheur (anciennement Maison de l'enfance, message n° 2023/45) Aménagement de locaux à la Neyruzienne à usage de crèche et d'AES – Demande de crédit additionnel
  - Rapport de la Commission financière
  - Présentation
  - Vote
6. Divers

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et auprès de l'Administration communale. Les différents messages, propositions et postulats sont publiés sur le site internet <https://www.neyruz.ch> et sont à disposition auprès de l'Administration communale.

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général émet le souhait que les Chef-fe-s de groupes et Conseillers-ères généraux-ales désirant aborder un point dans les divers le communiquent à l'avance via le formulaire disponible sur le site internet : <https://www.neyruz.ch/politique/conseil-general> onglet instruments parlementaires, par écrit à : [bureau cg@neyruz.ch](mailto:bureau cg@neyruz.ch).

Une verrée aura lieu en fin de séance pour tous ceux et celles qui le souhaitent !

Le Bureau du Conseil général